



Pollutec
2 décembre 2008

Les Prix Entreprises et Environnement 2008 sont organisés avec le soutien de :



Prix Entreprises et Environnement 2008

Prix Management et initiatives pour le développement durable 2008

Mention spéciale «Initiative pour le développement durable »
APPIA CHAMPAGNE pour la réalisation de la Rocade sud-est de Troyes



APPIA CHAMPAGNE est une entreprise routière du Groupe EIFFAGE et elle est membre fondateur du Club d'Ecologie Industrielle de l'Aube. Elle a réalisé les travaux de chaussée de la Rocade Sud Est de Troyes sur 6 km entre mars et juillet 2008. L'intégration d'éléments environnementaux et sociaux dans la réponse au marché a permis à l'entreprise d'être retenue par le maître d'ouvrage : le Conseil Général de l'Aube.

Ce chantier pilote a intégré de nombreuses innovations et a permis de valider l'emploi de matériaux et des process de mise en œuvre qui seront désormais déployés dans le cadre d'autres marchés du Groupe.

Cette réalisation a permis d'atteindre les performances suivantes :

- réduction de 50% des émissions de CO₂, grâce aux Enrobés Basse Température[®], soit 1070 T de gaz à effet de serre contre 2090 T dans la solution de base ;
- réduction de 50% de l'énergie consommée (gaz), soit 12,8 millions de MJ contre 26,5 millions dans la solution de base ;
- gain de 23 000 tonnes de matériaux neufs, substitués par des matériaux issus de la déconstruction ;
- économie financière pour le maître d'ouvrage de 420 000 € ;
- amélioration de la sécurité et du confort des futurs usagers par l'emploi d'un enrobé qui permet une meilleure adhérence des véhicules et une diminution des nuisances sonores ;
- aucun accident du travail constaté sur le chantier et amélioration des conditions de travail du personnel, principalement grâce à l'absence de fumée due à la température très basse de mise en œuvre des enrobés (80°C au lieu de 150°C) ;
- la technique proposée a permis de transporter les 38 000T de matériaux nécessaires sur une distance moyenne de 9,7 km contre 19,4 km avec la solution de base, soit une réduction des risques d'accidents de la route, des nuisances sonores, des émissions de gaz à effet de serre et une économie de 6 100 l de gasoil.